



## Appel public à manifestation d'intérêt

### Mise en location d'un droit de pêche de l'étang n°3 (aval) du Parc du Mary

La commune d'Esneux lance un appel à manifestation d'intérêt pour la mise en location d'un droit de pêche à l'étang 3 du Parc du Mary situé en aval du ruisseau de la Tannerie, sur la parcelle cadastrée à Esneux, 1 ère division section E n°297c.

L'étang est situé en zone Natura 2000, Habitats EUNIS C1.2 « Lacs et mares dont les eaux sont relativement riches en nutriments ». Il s'agit d'un site particulièrement important et à préserver pour ses habitats diversifiés et sa biodiversité. Le site regroupe des espèces animales en voie de régression en Europe. Dès lors, le caractère environnemental prévaut et toutes les activités qui s'y développent ont pour objectif de maximiser son intérêt biologique.

Le parc du Mary étant repris au Plan d'aménagement forestier dans la série Objectif « Accueil du public », la bonne entente entre les différents usagers de la forêt est une condition nécessaire à l'occupation du bien.

L'association de pêcheurs candidate devra être affiliée à la Fédération des Pêcheurs de l'Ourthe.

La commune d'Esneux passera avec le lauréat un contrat de bail de pêche de 3 ans renouvelable par tacite reconduction par période successive de 3 années.

L'appel à manifestation d'intérêt est disponible sur demande par mail à [environnement@esneux.be](mailto:environnement@esneux.be) jusqu'au 15 février 2024 compris.

Le dépôt de dossier est fixé au 31 mars 2024, à 17h00 au plus tard.

Le Directeur général

Stefan KAZMIERCZAK

Pour Collège



Le Bourgmestre ff

Pierre GEORIS